



Mouthiers sur Boëme

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 03 octobre à 18 h 15, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie - salle du conseil, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 26 Septembre 2025

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean (en visio), Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Pouvoirs :

Madame ALIX Florence a donné pouvoir à Madame GANNE Julie

Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Excusé(s) : Madame ALIX Florence, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Julie GANNE

Début de la séance : 18h30

Ordre du jour

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 05 septembre 2025
2. Décision Modificative budgétaire n°1 – Budget général
3. Création de postes pour avancement de grade 2025
4. Convention d'occupation du presbytère (**reporté**)
5. Cession de la parcelle n°1724 section F rue de la Gaillarderie
6. Signature d'une convention avec Effervescentre relative à l'animation pause méridienne
7. Rapport annuel coopération mutualisation GrandAngoulême
8. Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation
9. Questions diverses : retour sur la CCID

Ajout à l'ordre du jour : RH : service administratif - création d'un emploi permanent à temps non complet 14/35ème Grade : Adjoint administratif territorial (C1)

1. Validation du compte-rendu du conseil municipal du 5 septembre 2025

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du vendredi 5 septembre 2025, si aucune remarque particulière n'est à apporter.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 5 septembre 2025.

Mairie de Mouthiers-sur-Boëme

8, Place du Champ de Foire - 16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME

Tél. 05 45 67 92 20 – Fax. 05 45 67 83 38 – mairie@mouthiers-sur-boeme.fr



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

Mouthiers ~~sur~~ Boëme

2. Décision Modificative budgétaire n°1 – Budget général

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre sur le budget général une décision modificative n°1 afin d'apporter des ajustements de crédits par articles.

Les modifications sont principalement liées en :

Recettes de fonctionnement : un ajustement des notifications de l'Etat sur les bases imposables revues à la baisse et les indemnités journalières recues pour absences malades d'agents

Dépenses de fonctionnement : ajustement d'affectation

Recettes d'investissement : FCTVA recu (principalement de l'opération de travaux de l'église)

Dépenses d'investissement : réajustement des fonds sur les études (MOE, diagnostics, CT, AMO) pour la maison de santé et la salle omnisport, ainsi qu'une réparation d'une poutre à l'école non prévu au budget.

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
		TOTAL BP AVANT DM			TOTAL BP AVANT DM
CHAP	ARTICLE	INTITULE	MONTANT		MONTANT
011	611	Contrats de prestation de services	- 8 030,00	731	73111 Impôt direct locaux - 6 363,00
011	6156	Maintenance	- 10 000,00	731	73132 Taxe sur les pylônes électriques - 8 899,00
011	6281	Cotisations	36,00	731	73154 Droits de place 1 920,00
011	6288	Autres services extérieurs	37 409,00	74	744 FCTVA 1 356,00
65	6542	Créances éteintes	120,00	75	752 revenu des immeubles 11 946,00
65	65568	Contributions adhesions	425,00	75	75888 Autres produits de gestion courante 20 000,00
Total DM 1				Total DM 1	
NOUVEAU TOTAL BP				NOUVEAU TOTAL BP	

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
		TOTAL BP AVANT DM			TOTAL BP AVANT DM
CHAP	ARTICLE	INTITULE	MONTANT		MONTANT
20	203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	32 150,00		
204	204182	Bâtiments et installations	- 3 500,00		
21	212	Agencements et aménagements de terrains	2 000,00		
21	2131	Autres bâtiments publics	10 363,00		
21	2151	Réseaux de voirie	1 100,00		
21	2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 285,00		
21	2188	Autres immobilisations corporelles	- 4 500,00		
23	231	Immobilisation corporelles en cours	- 6 508,00		
Total DM 1			32 390,00 €		
NOUVEAU TOTAL BP			1 743 792,23 €		
Total DM 1			32 390,00 €		
NOUVEAU TOTAL BP			1 743 792,23 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide les réajustements de crédit présenté ci-dessus.



Mouthiers SUR Boëme

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

Mouthiers SUR Boëme

3. RH : Création de poste pour avancement de grade 2025

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'arrêté n°AP_2025_51 du 03/10/2025, établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 pour les catégories C et B,
Considérant le tableau des effectifs,

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose de créer et supprimer, pour l'année 2025, des emplois permanents relevant de la catégorie C et B, à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE :

1/ La création, à compter du 20/12/2025, d'1 emploi permanent à temps complet (35/35ème) sur le grade d'Adjoint administratif territorial principal de première classe _relevant de la catégorie hiérarchique C3 (grade d'avancement),

2/ La suppression, à compter de cette même date, d'1 emploi permanent à temps complet (35/35ème) d'Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe_C2 (grade d'origine).

3/ La création, à compter du 20/12/2025, d'1 emploi permanent à temps complet (35/35ème) sur le grade de Technicien principal de première classe _relevant de la catégorie hiérarchique B (grade d'avancement),

4/ La suppression, à compter de cette même date, d'1 emploi permanent à temps complet (35/35ème) de Technicien principal de deuxième classe_B (grade d'origine).

5/ D'autoriser le Maire à procéder à la nomination des agents qui seront affectés à ces emplois.

Et précise que :

6/ les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,

7/ le tableau des effectifs sera mis à jour.



Mouthiers sur Boëme

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

4. RH : service administratif - création d'un emploi permanent à temps non complet 14/35ème Grade: Adjoint administratif territorial (C1)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent au sein du pôle accueil de la mairie et de la modification du poste, il convient de créer un emploi permanent d'agent d'accueil assistant administratif dont les fonctions seront : Accueil et information des usagers, Préparation et rédaction des actes administratifs et civils, Mise à jour des listes électorales et préparation des élections, Recensement de la population, Instruction et suivi de demandes d'urbanisme, Gestion de la relation avec les associations et suivi des partenariats, Gestion des équipements municipaux (école, salle des fêtes...) et du cimetière.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial (Filière administrative, Catégorie C, Échelle C1), à temps non complet, à raison de 14 heures hebdomadaires (14/35^{ème}), à compter du 18 novembre 2025 ;

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif territorial, relevant de la catégorie hiérarchique C1. L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence et à l'emploi concerné.

[Toutefois et par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 du code général de la fonction publique cet emploi est susceptible d'être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 5° du code général de la fonction publique pour tous les emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %. Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée.]

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;
Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.2, L.332-8 à L.332-14 et L.313-1 ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ;
Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent d'accueil et assistant administratif à temps non complet ;

Mairie de Mouthiers-sur-Boëme

8, Place du Champ de Foire - 16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME

Tél. 05 45 67 92 20 – Fax. 05 45 67 83 38 – mairie@mouthiers-sur-boeme.fr



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

Mouthiers sur Boëme

Considérant que l'accomplissement de ces missions relèvent du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

DECIDE

- La **Création** d'un emploi permanent d'agent d'accueil assistant administratif à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires (14/35^{ème}), au grade d'adjoint administratif territorial (Filière administrative, Catégorie C, Échelle C1), à compter du 18 novembre 2025 ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les éléments relatifs à la présente délibération ;

- De modifier ainsi le tableau des emplois ;

- D'inscrire au budget les crédits correspondants à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé.

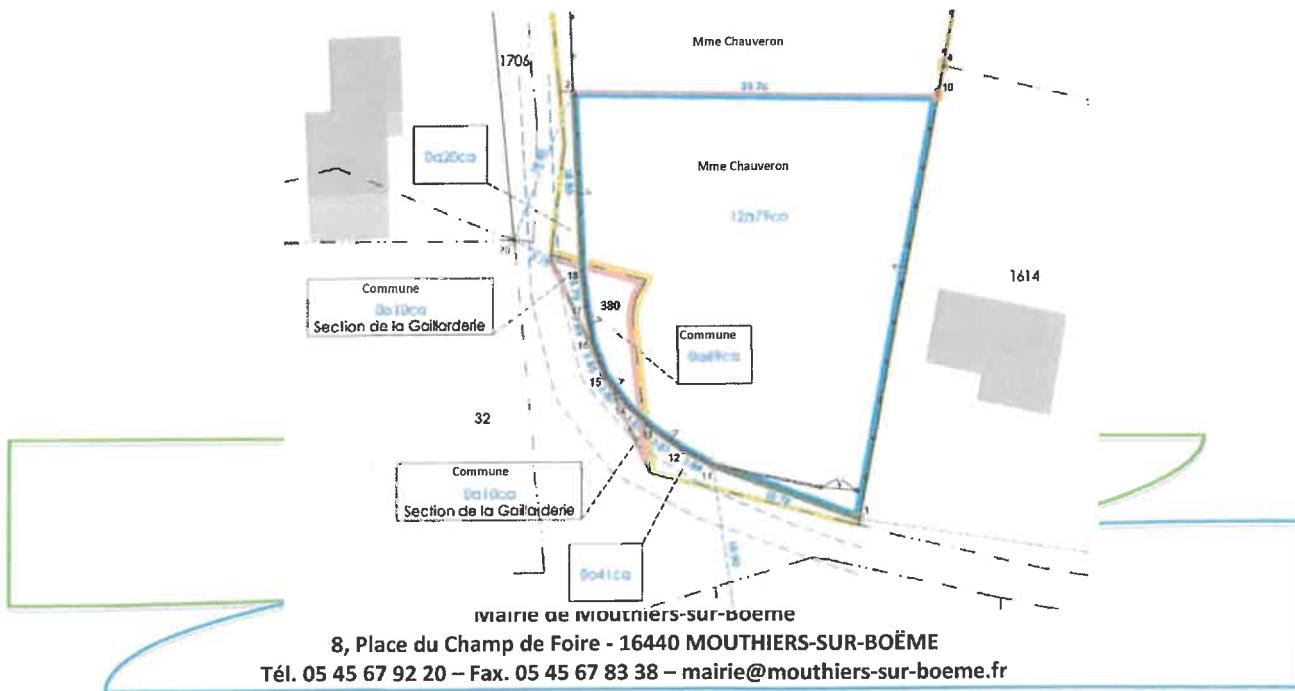
5. Convention d'occupation du presbytère

Reporté

6. Cession de la parcelle n°1724 section F rue de la Gaillarderie

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Chauveron souhaite acquérir une partie de la parcelle 380 section F rue de la Gaillarderie appartenant à la commune.

Cette partie de parcelle a une superficie de 69 m².





Mouthiers sur Boëme

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

Les domaines ont été saisis. La commune est dans l'attente de leur avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'**APPROUVER** cette cession pour l'euro symbolique,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte et tous les documents relatifs à la présente délibération.

Les frais de bornage et notaire sont pris en charge par Mme Chauveron.

7. Signature d'une convention avec Effervescentre relative à l'animation pause méridienne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'exercice de la compétence Enfance Jeunesse et afin de contribuer au bon fonctionnement des ateliers mis en place lors de la pause méridienne par Effervescentre, il est proposé de renouveler l'action d'animation renforcé sur la pause méridienne 2025/2026, initié en 2021-2022 puis poursuivi sur les années suivantes.

Effervescentre propose à la commune d'animer des temps spécifiques pour des groupes de 14 enfants de 6 à 11 ans durant la pause méridienne, 4 jours par semaine pour l'année scolaire 2025-2026, soit du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026. Le coût de la prestation s'élève à 21 048,95€ avec déduction de la PSO prévisionnelle 8 530€.

Il est à noter que cette PSO est estimée sur une moyenne d'heure de présence enfants sur l'année sur l'animation au restaurant et aux 2 ateliers.

La commune s'engage à verser à Effervescentre une subvention d'un montant de 8 530€ pour cette prestation, soit une avance de 3 412€ au 30 novembre 2025 et le solde en septembre 2026 de 5 118€. En cas d'annulation d'une séance par Effervescentre, la subvention sera réduite au prorata.

Effervescentre s'engage à fournir un bilan des activités à l'issu du comité de pilotage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'**APPROUVER** la convention avec le CSCS Effervescentre,
- DE **VERSER** au CSCS Effervescentre la subvention maximum de 8 530€,
- D'**AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

8. Rapport annuel coopération mutualisation GrandAngoulême

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2024 des coopérations entre GrandAngoulême et ses communes membres.



Mouthiers *sur* Boëme

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

Ce rapport est le troisième depuis que le service d'appui aux communes a été créé, et a pour objectif de rendre compte chaque année des principales coopérations existantes entre GrandAngoulême et ses communes membres (services permanents ou actions ponctuelles).

Ce document porte à la connaissance des élus municipaux et communautaires, les services ou actions menés relevant de l'« Appui aux communes » et portés principalement par GrandAngoulême.

Les 50 fiches rédigées y sont ainsi ventilées selon leurs usages (soutien à l'ingénierie, coordination et mise en réseau d'acteurs, déploiement d'outils, participations financières, etc...). Un focus est également proposé sur des actions menées en 2024 engagées ou en cours.

Ce sont une cinquantaine de services et d'actions qui sont proposés principalement par l'Agglomération, dont 14 nouvelles fiches sur cette édition (entre 2024 et 2025).

Il porte à la connaissance des élus communaux et intercommunaux les actions initiées et leurs porteurs et donne à voir la diversité des thématiques et des niveaux d'intervention proposés par GrandAngoulême pour ses communes membres (soutien financier, ingénierie, coordination...).

Ce document permet ainsi :

- de rendre compte des principales coopérations existantes (services permanents ou actions ponctuelles),
- de porter à la connaissance des communes les actions initiées et leurs porteurs au sein de GrandAngoulême, ou dans ses communes membres,
- de rendre compte des avancées,
- de donner à voir la diversité des thématiques et des niveaux d'intervention proposés (soutien, financier, ingénierie, coordination...),
- de permettre aux communes de disposer d'un recensement des services utiles auxquelles elles peuvent prétendre et diffuser au sein de leurs conseils.

Rapport en annexe au présent PV.

9. Questions diverses

CCID : Compte rendu de la réunion du 18 09 2025

Suite à la réunion et à la présentation par M Gaudin du cabinet Public avenir, la commission a défini le plan de travail suivant :

- Travail sur les exonérations
- Travail sur les catégories de logement 7 et 8
- Travailler plus finement avec la DGFIP sur les Procès-verbaux initiaux de 1970 compte tenu de l'évolution des logements sur Mouthiers et des références de confort. Ils servent de logement de référence et constituant la base des calculs d'imposition.

Mairie de Mouthiers-sur-Boëme

8, Place du Champ de Foire - 16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME

Tél. 05 45 67 92 20 – Fax. 05 45 67 83 38 – mairie@mouthiers-sur-boeme.fr



Mouthiers sur Boëme

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2025

Archives :

Accord des Archives Départementales de la Charente pour la destruction de 47,8 ml de boîte à archives.

Pour la destruction, il est nécessaire de retirer tous les plastiques et agrafes.

Des élus se portent volontaires pour mener cette tâche à la mairie.

Campagne de capture des chats libres sauvages sur la commune :

Prévue du 13/10/2025 au 17/10/2025.

Dates des prochains conseils municipaux :

– 7 novembre 2025

Levée de séance : 19h45

Le Maire,
Michel CARTERET



Mairie de Mouthiers-sur-Boëme

8, Place du Champ de Foire - 16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME
Tél. 05 45 67 92 20 – Fax. 05 45 67 83 38 – mairie@mouthiers-sur-boeme.fr